

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 48

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 19**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« dix-huit »

le mot :

« douze ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à réduire à un an le délai dans lequel le Gouvernement doit remettre au Parlement un rapport sur les dispositifs de ce texte et l'opportunité de réglementer certaines activités ayant attrait à la sécurité.